

Baromètre des violences éducatives ordinaires

Contacts Ifop :

Marion Chasles-Parot / Lisa Roure

Département Opinion et Stratégies d'Entreprise

01 45 84 14 44

marion.chasles-parot@ifop.com

118646



SOMMAIRE



01 | **La caractérisation des violences à l'égard des enfants**

02 | **L'opinion à l'égard des violences éducatives ordinaires**

03 | **Les actions à mettre en œuvre pour prévenir les violences éducatives ordinaires**

MÉTHODOLOGIE

Échantillon



L'enquête a été menée auprès d'un échantillon de **1314** parents d'enfants de 0 à 10 ans, extraits d'un échantillon national représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus.

Méthodologie



La représentativité de l'échantillon national a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération.

Mode de recueil



Les interviews ont été réalisées par questionnaire auto-administré en ligne du 10 mai au 31 mai 2022.



Notes de lecture

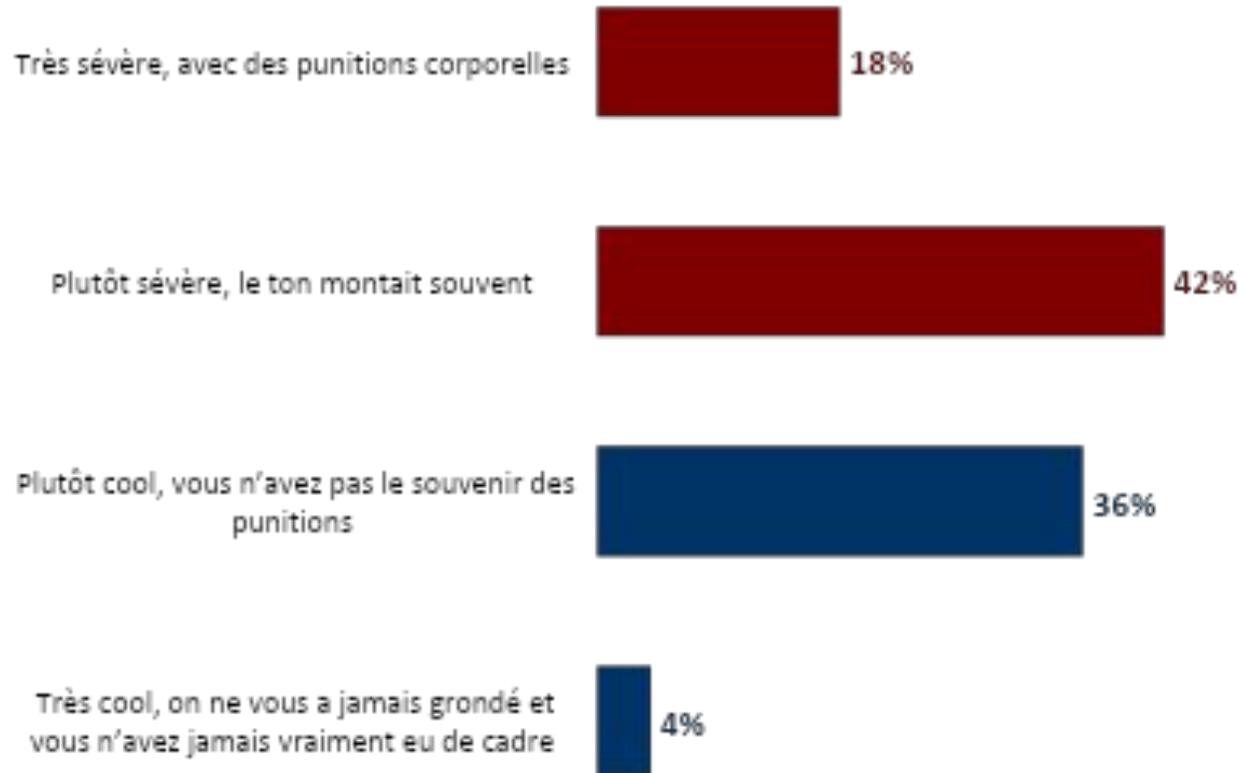
- ▲ Ecarts significativement supérieurs à la moyenne
- ▼ Ecarts significativement inférieurs à la moyenne



La caractérisation des violences à l'égard des enfants

Le sentiment d'avoir reçu une éducation sévère ou cool

Question : Au cours de votre enfance, l'éducation que vous avez reçue était... ?



60%

**ONT RECU UNE
ÉDUCATION SÉVÈRE**

Education sévère

- ▲ 50-64 ans : **69%**
- ▲ Cadre et prof.int.sup : **69%**
- ▲ Cat.pauvre (moins de 900 €) : **69%**
- ▲ A subi des actes de violence physique/morale durant l'enfance : **87%**

40%

**ONT RECU UNE
ÉDUCATION COOL**

L'expérience d'actes de violence physique ou morale dans l'enfance

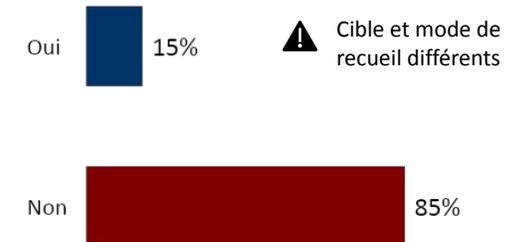
Question : Vous personnellement, diriez-vous que, lorsque vous étiez enfant, vous avez subi des actes de violence physique ou morale ?



- ▲ 18-24 ans : **47%** / 50-64 ans : **43%**
- ▲ Pas de diplôme : **51%**
- ▲ Cat. pauvre (moins de 900 €) : **42%**



Comparatif 2008 auprès de l'ensemble de la population française - 2008

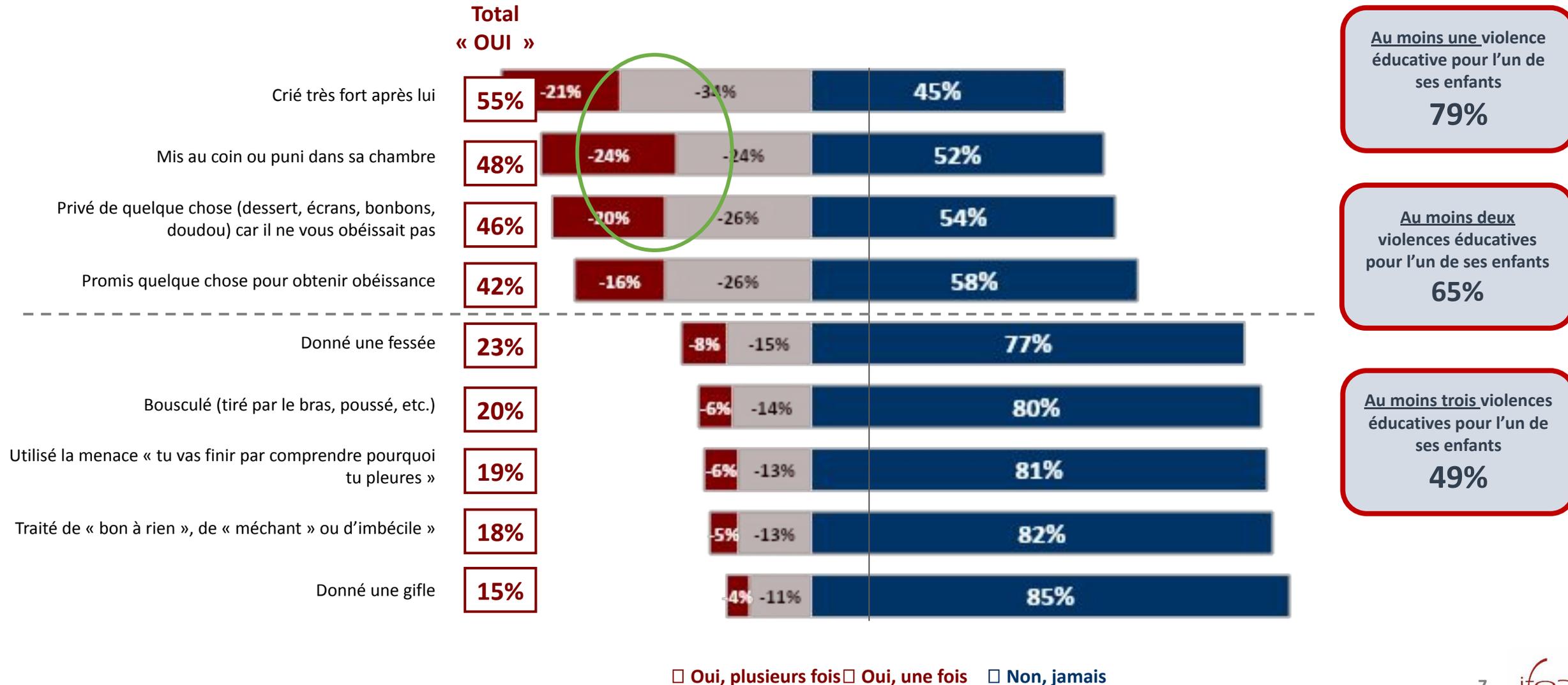


Etude réalisée pour la Sélection du Reader's Digest auprès d'un échantillon de 954 personnes, représentatif de la population âgée de 18 ans et plus. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la méthode des quotas (sexe, âge, profession du chef de famille) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les interviews ayant eu lieu par téléphone au domicile des personnes interrogées (du 26 au 27 juin 2008), le **comparatif est à interpréter avec prudence**

Le recours à une violence éducative pour l'un de ses enfants au cours de la semaine dernière

Question : Au cours de la semaine dernière, avez-vous (vous ou le co-parent) pour au moins l'un de vos enfants... ?

Nous vous rappelons que les réponses à ce questionnaire sont entièrement confidentielles. Merci donc de répondre avec la plus grande sincérité.



Le recours à une violence éducative pour l'un de ses enfants au cours de la semaine dernière

– Focus par nombre de violences

Question : Au cours de la semaine dernière, avez-vous (vous ou le co-parent) pour au moins l'un de vos enfants... ?

Nous vous rappelons que les réponses à ce questionnaire sont entièrement confidentielles. Merci donc de répondre avec la plus grande sincérité.

L'expérience d'au moins une violence éducative pour l'un de ses enfants

79%



▼ CSP + : **74%**

L'expérience d'au moins deux violences éducatives pour l'un de ses enfants

65%



▲ Pas de diplôme : **70%**
▲ 2 enfants de – 10 ans : **75%** / 3 enfants et plus de – 10 ans : **71%**

▲ A subi des actes de violence physique/morale durant l'enfance : **73%**

L'expérience d'au moins trois violences éducatives pour l'un de ses enfants

49%

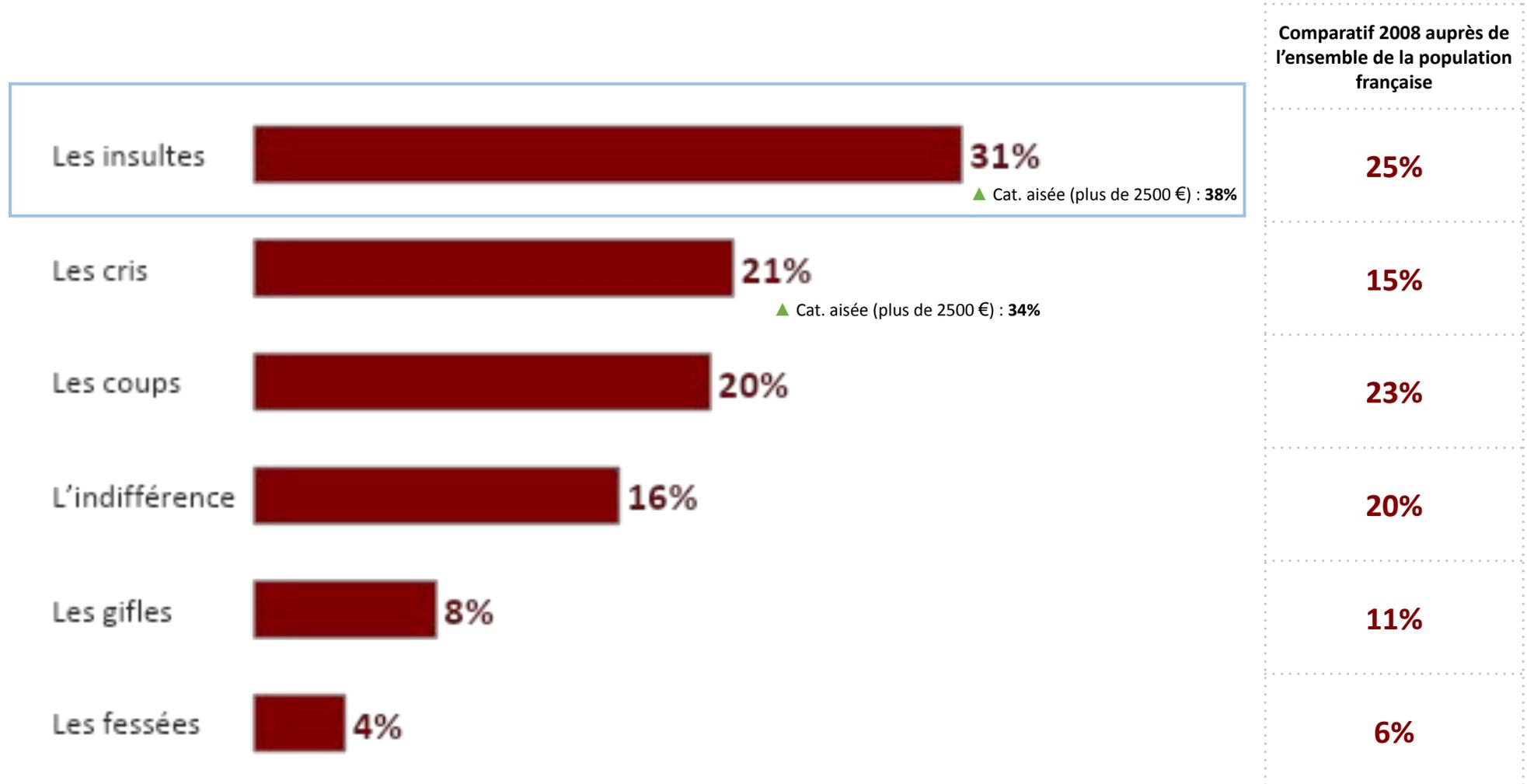


▲ Pas de diplôme : **57%**
▲ 2 enfants de – 10 ans : **59%** / 3 enfants et plus de – 10 ans : **58%**

▲ CSP - : **58%**
▲ A subi des actes de violence physique/morale durant l'enfance : **57%**

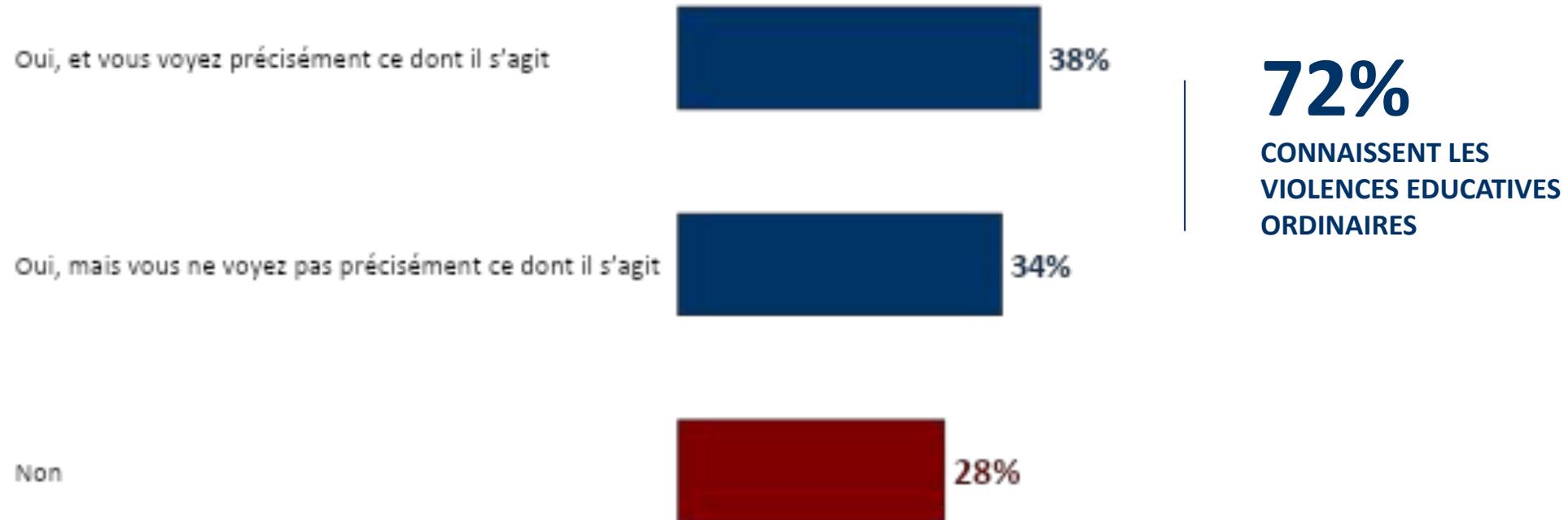
L'identification du commencement de la violence éducatives ordinaire

Question : Pour vous, où commence la violence envers son enfant ? La violence commence par... ?



La connaissance des violences éducatives ordinaires

Question : Vous personnellement, savez-vous ce que sont les « violences éducatives ordinaires » ?

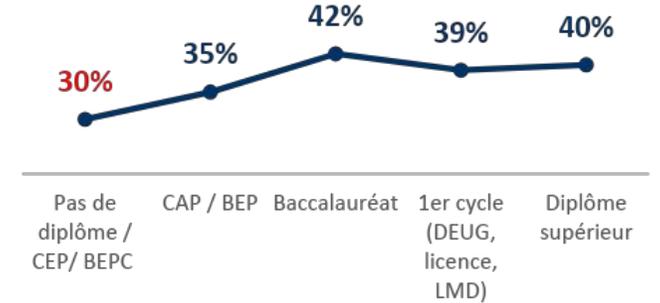
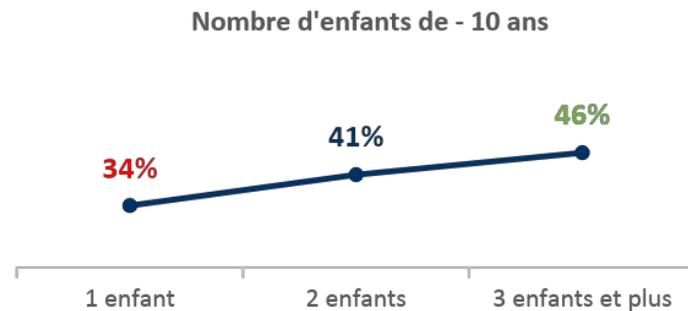
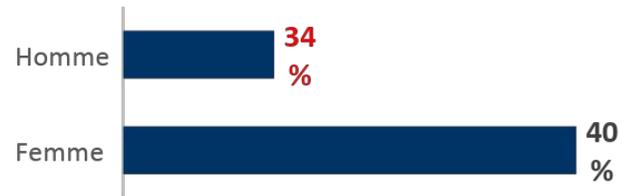
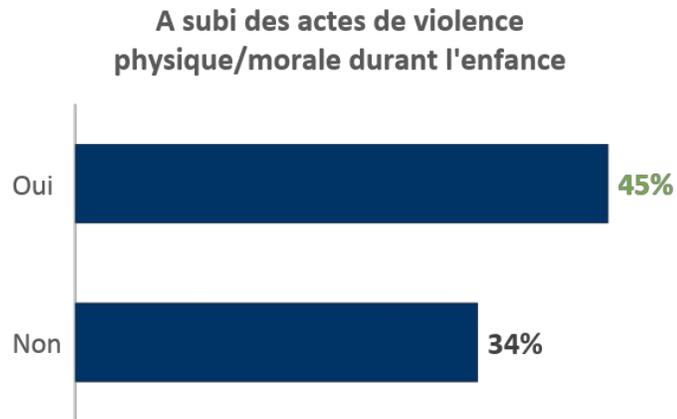


La connaissance des violences éducatives ordinaires – Focus Oui, et vous voyez précisément ce dont il s'agit

Question : Vous personnellement, savez-vous ce que sont les « violences éducatives ordinaires » ?

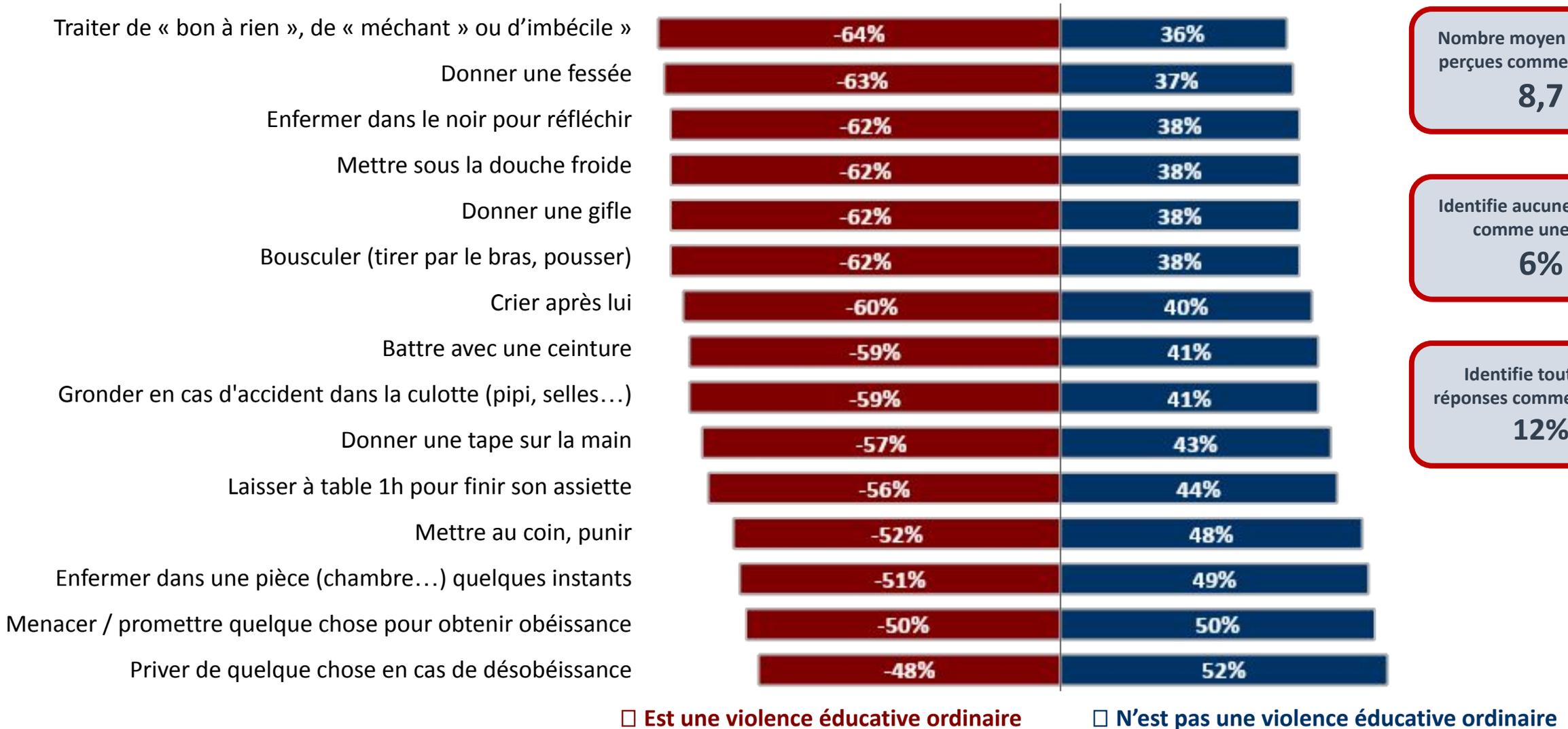
38%

Déclarent savoir précisément ce que sont les violences éducatives ordinaires



L'identification des actes de violences éducatives ordinaires

Question : Pour chacune des actions ci-dessous, indiquez si elle vous semble être une violence éducative ordinaire ou non.



Nombre moyen d'actions perçues comme une VEO
8,7

Identifie aucune réponse comme une VEO
6%

Identifie toutes les réponses comme une VEO
12%

L'identification des actes de violences éducatives ordinaires

— Focus sur ceux identifiant le plus et le moins de VEO

Question : Pour chacune des actions ci-dessous, indiquez si elle vous semble être une violence éducative ordinaire ou non.

Nombre moyen d'actions perçues comme une VEO

8,7

- ▲ CSP + : **9,5** / CSP = : **9,6**
- ▲ Diplôme supérieur : **9,1**
- ▲ Cat. aisée (plus de 2500 €) : **9,2**
- ▲ A subi des actes de violence physique/morale durant l'enfance : **9,3**
- ▲ Connaît précisément les VEO : **9,7**

Identifie aucune réponse comme une VEO

6%

- ▲ 18-24 : **18%**
- ▲ Inactif : **11%**
- ▲ Ne connaît pas les VEO : **12%**

Identifie toutes les réponses comme une VEO

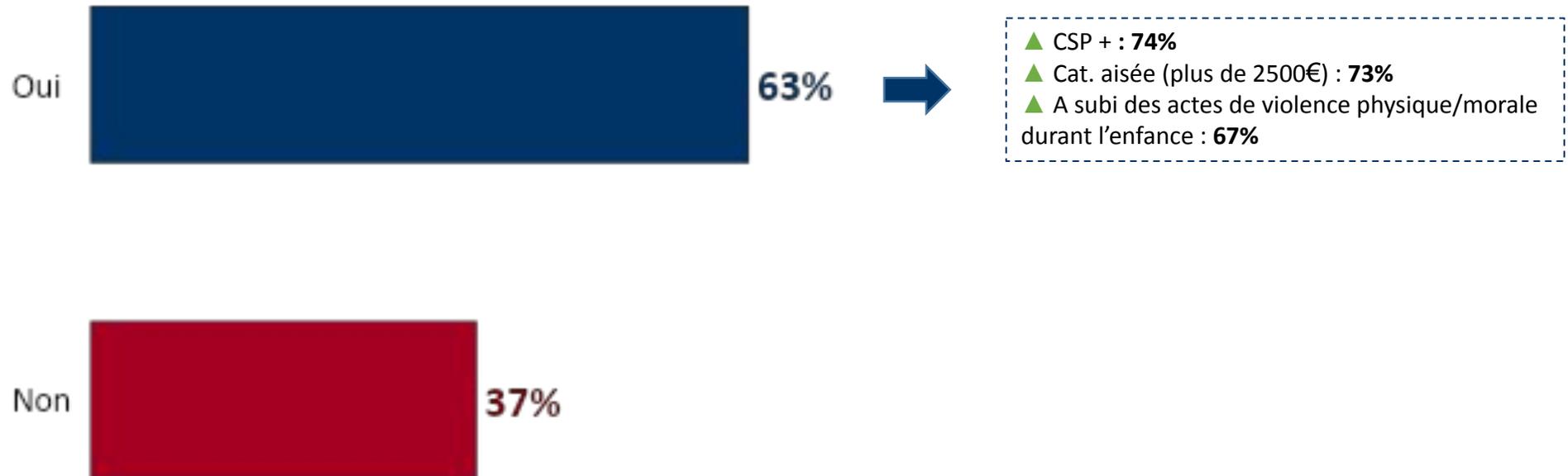
12%

- ▲ 18-24 ans : **19%**
- ▲ CSP = **17%**
- ▲ A subi des actes de violence physique/morale durant l'enfance : **16%**
- ▲ Connaît précisément les VEO : **18%**

La connaissance de la loi interdisant les "violences éducatives ordinaires"

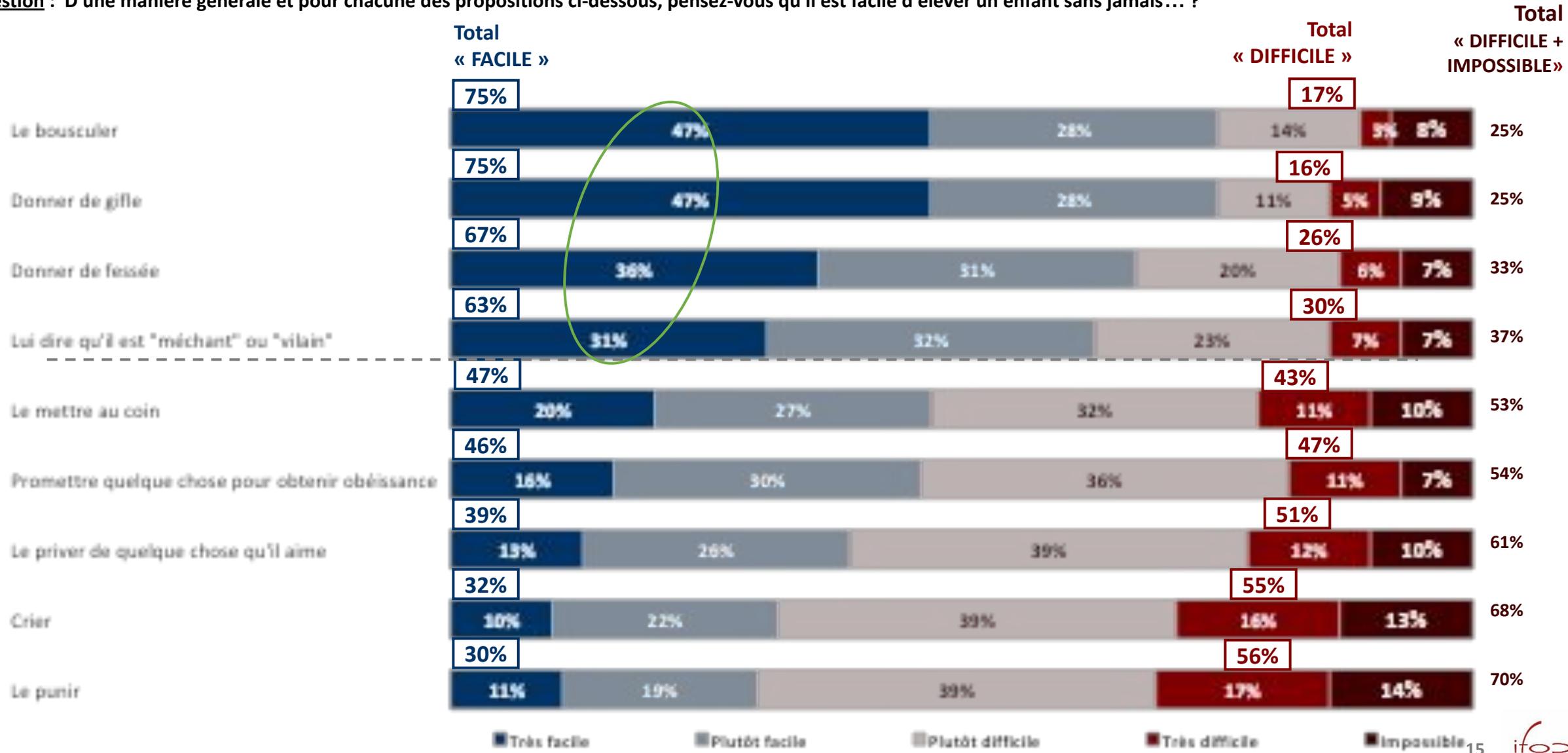
Question : La « violence éducative ordinaire » est une violence physique et/ou verbale, utilisée de façon systématique dans l'éducation et qui est souvent quotidienne, considérée comme banale, normale, et tolérée.

Savez-vous que depuis 2019, une loi interdit les « violences éducatives ordinaires » ?



Le sentiment qu'il est facile, difficile ou impossible d'élever un enfant sans violence éducative ordinaire

Question : D'une manière générale et pour chacune des propositions ci-dessous, pensez-vous qu'il est facile d'élever un enfant sans jamais... ?

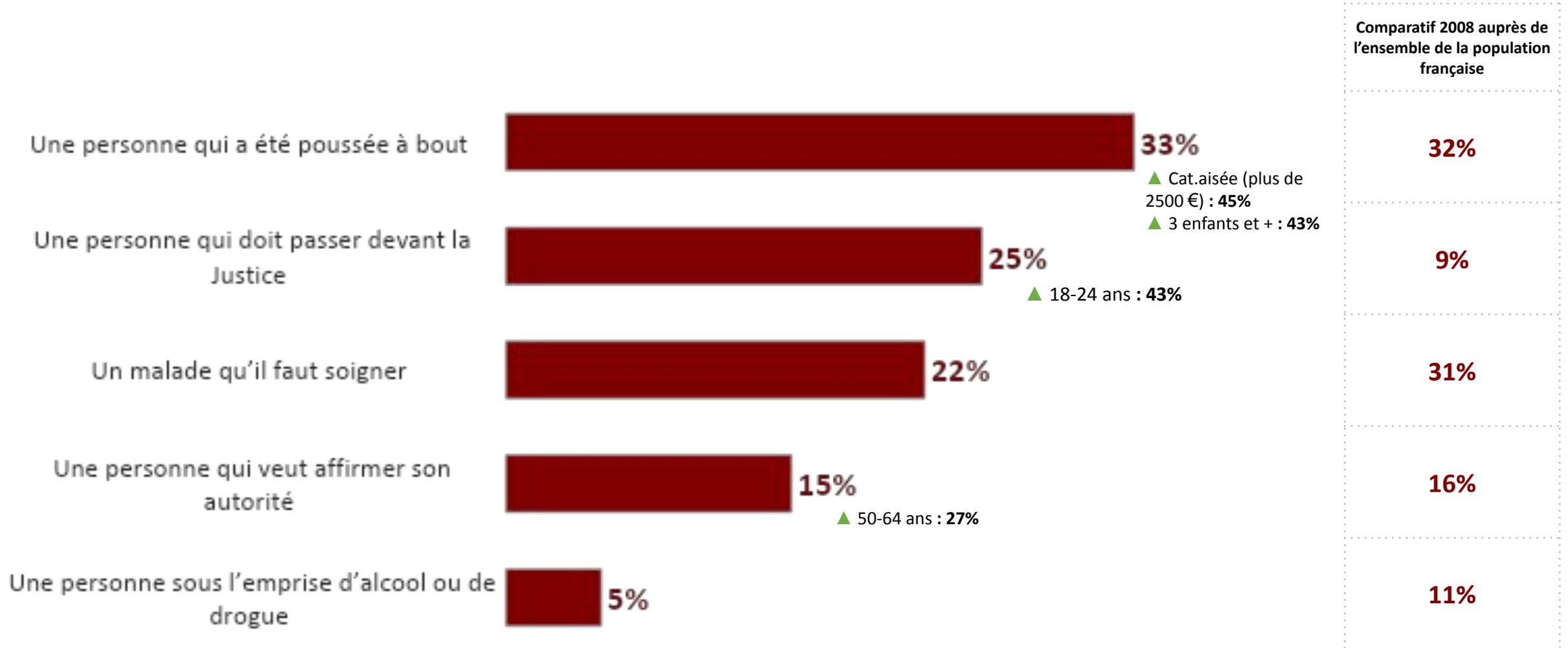




L'opinion à l'égard des violences éducatives ordinaires

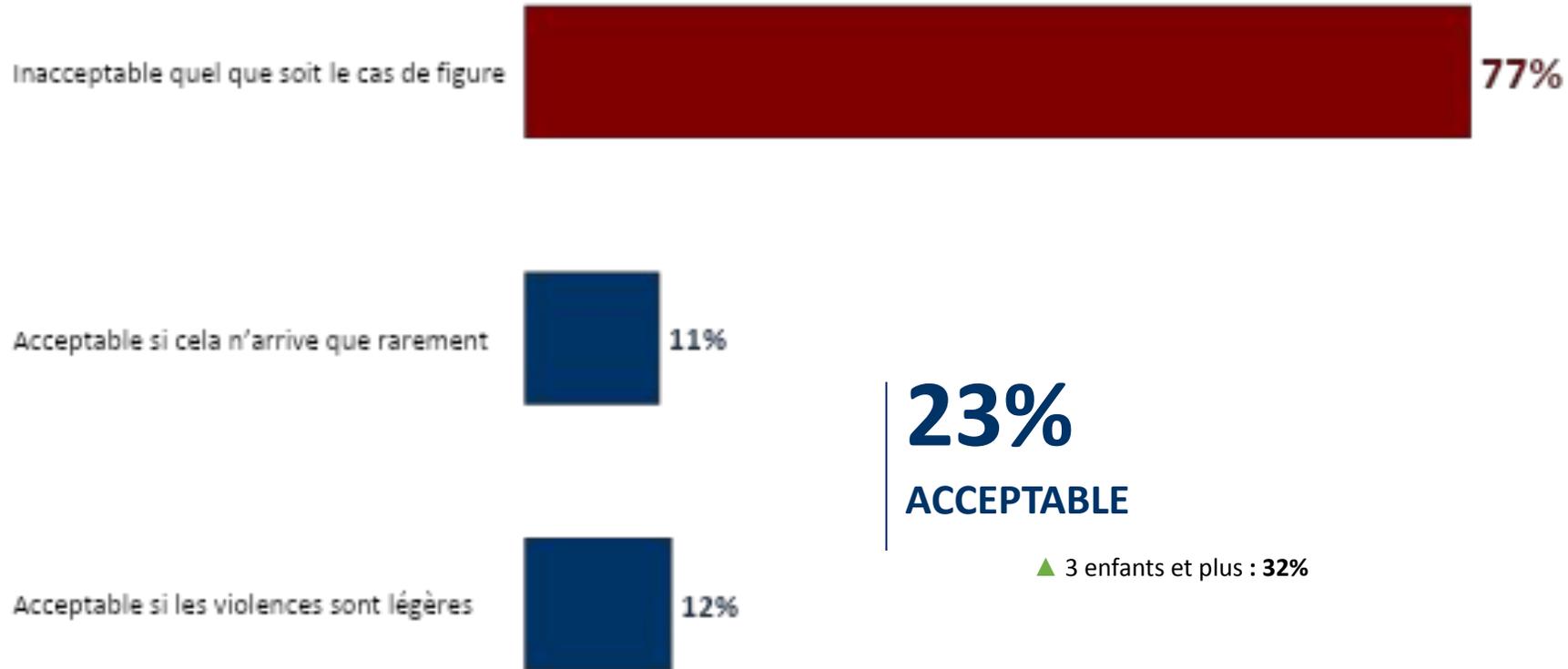
Le jugement sur les parents violents envers leur enfant

Question : Pour vous, un parent violent envers son enfant, c'est avant tout... ?



La tolérance à l'égard des actes de violence commis envers un enfant

Question : Pour vous, être violent envers son enfant c'est... ?



Comparatif 2008 auprès de l'ensemble de la population française

74%

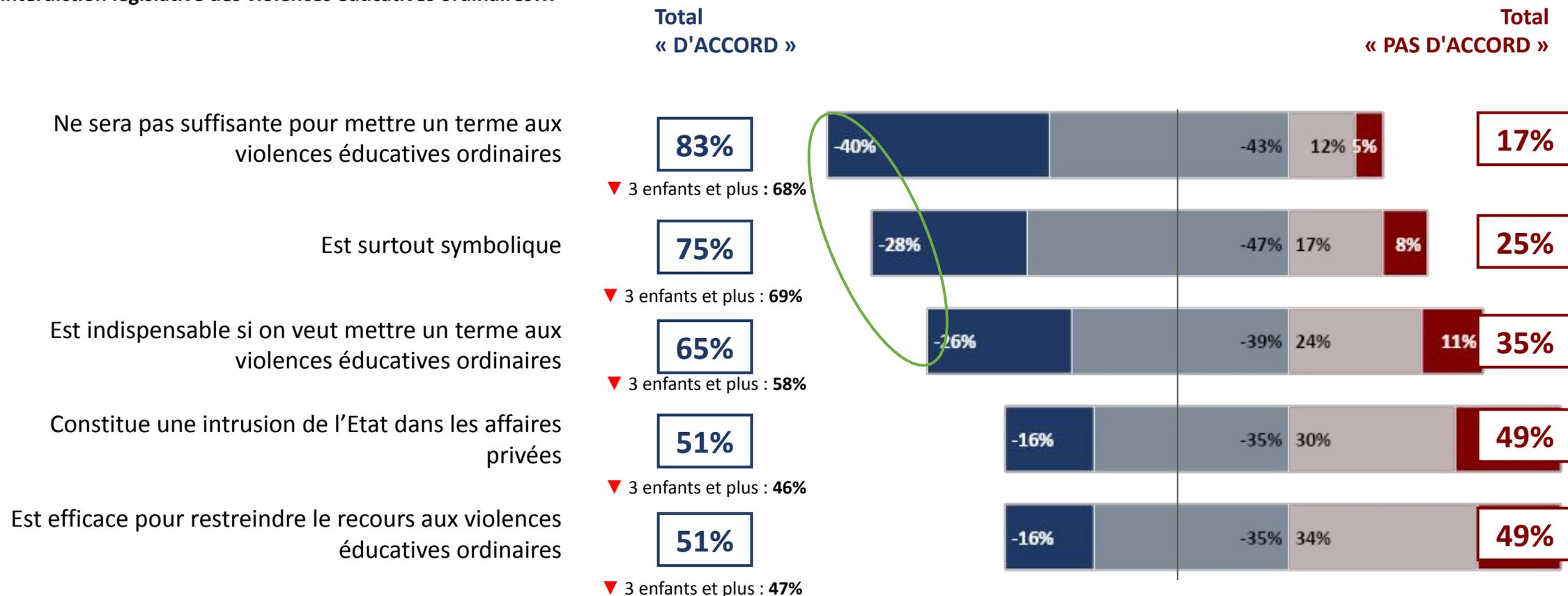
14%

12%

L'adhésion à différentes affirmations sur l'interdiction législative des violences éducatives ordinaires

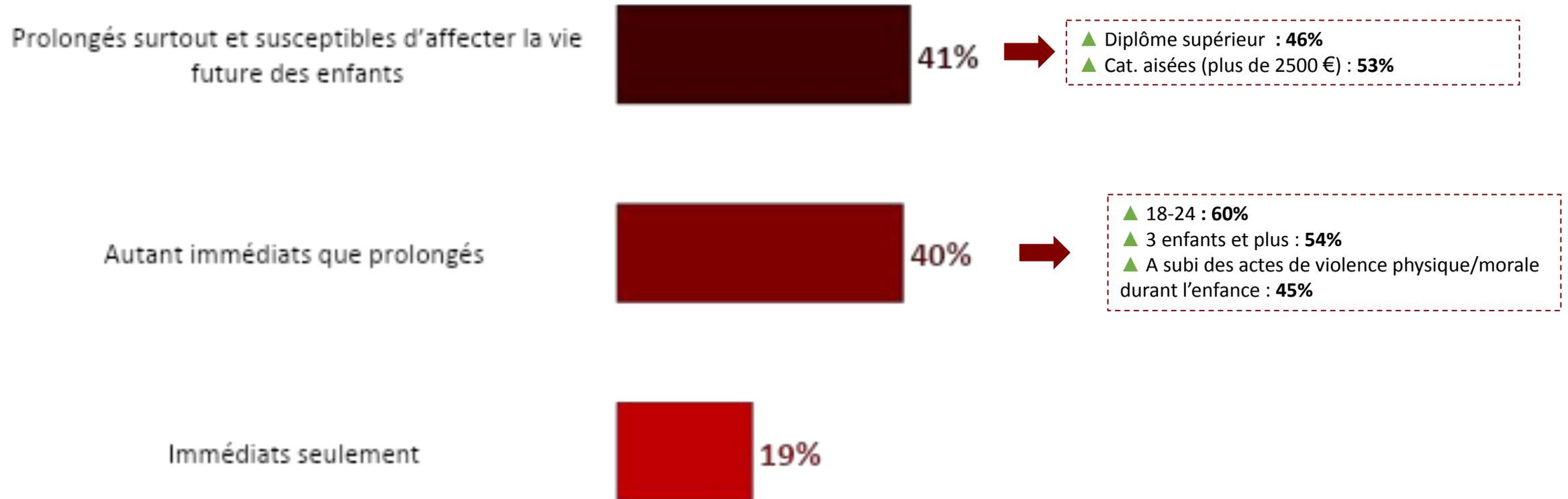
Question : Pour chacune des affirmations suivantes relatives à l'interdiction législative des violences éducatives ordinaires, indiquez si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, plutôt pas d'accord ou pas du tout d'accord.

L'interdiction législative des violences éducatives ordinaires...



Les impacts et les effets perçus des violences éducatives ordinaires dans le temps

Question : Vous personnellement, diriez-vous que les VEO (violences éducatives ordinaires) ont avant tout un impact et des effets... ?

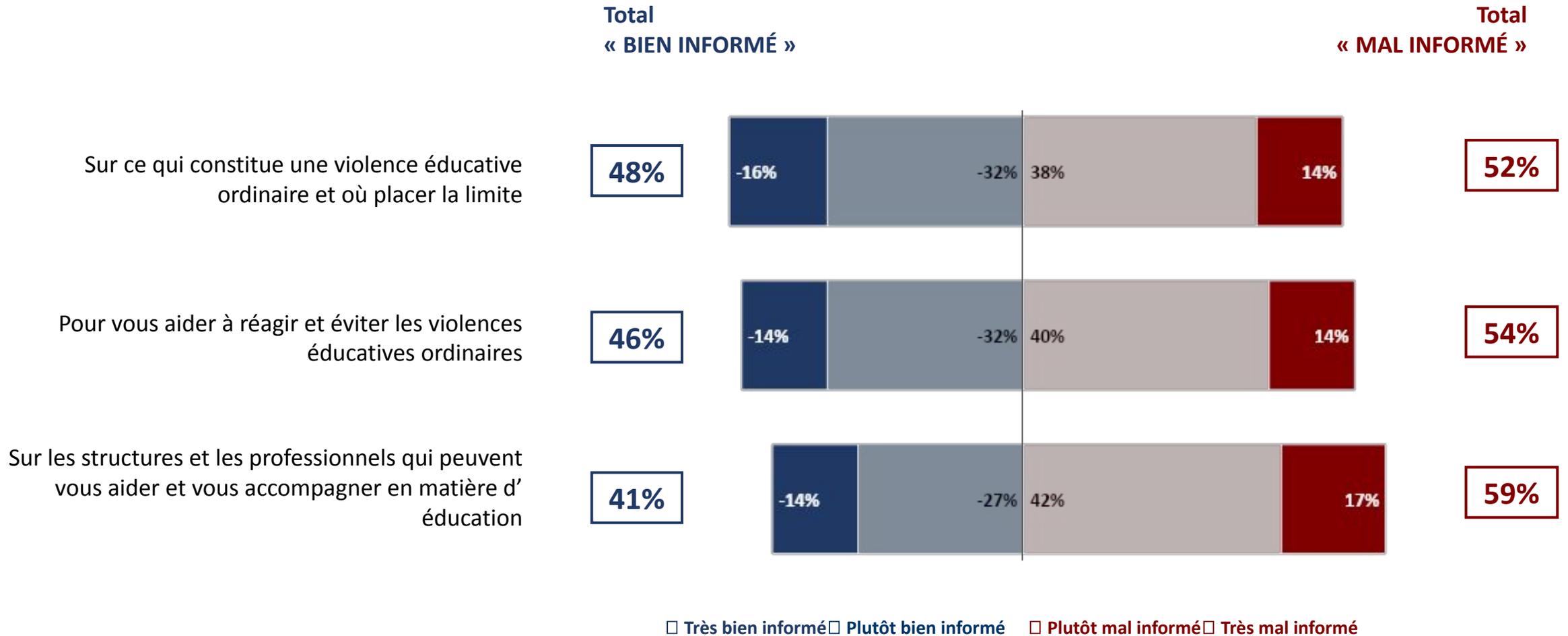




Les actions à mettre en œuvre pour prévenir les violences éducatives ordinaires

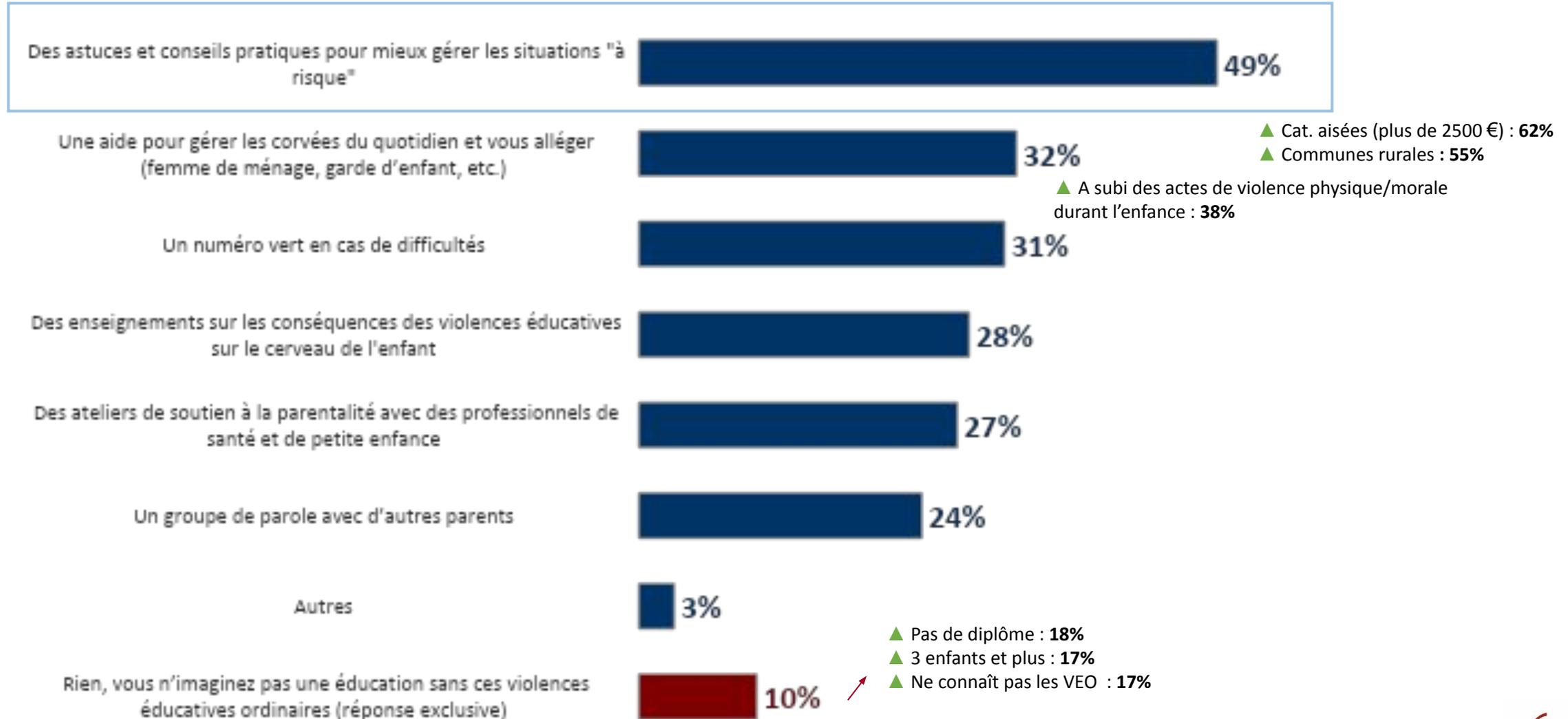
Le sentiment d'être informé face aux violences éducatives ordinaires

Question : Vous personnellement, vous sentez-vous très bien, plutôt bien, plutôt mal ou très mal informé... ?



Les moyens à mettre en place pour une éducation sans violences éducatives ordinaires

Question : Parmi la liste suivante, qu'est-ce qui pourrait vous aider et que vous pourriez mettre en place pour appliquer une éducation sans ces violences éducatives ordinaires ?



(*) Total supérieur à 100, les interviewés ayant pu donner plusieurs réponses

Les principaux enseignements (1/3)

1. Des violences physiques et morales assez bien installées dans les pratiques éducatives des parents

Plus de la moitié des parents d'enfants de moins de 10 ans estime avoir reçu une éducation sévère au cours de leur enfance (60%, dont 18% très sévère avec des punitions corporelles) - notamment ceux de 50-64 ans (69%), les cadres (69%), les catégories pauvres (moins de 900 €) (69%) - et **1/3 déclare avoir subi des actes de violence physique ou morale durant leur enfance**. C'est encore plus prégnant chez les parents âgés de 18-24 ans (47%) et les 50-64 ans (43%), de ceux vivant en agglomération parisienne (38%), sans diplôme (51%) et issus de catégories pauvres (moins de 900 €) (42%).

Les violences éducatives ordinaires semblent être pratiquées chez un grand nombre de parents : 79% des répondants déclarent avoir mis en œuvre au moins une violence éducative pour l'un de leurs enfants au cours de la semaine précédant l'enquête, 65% au moins deux et 49% au moins trois. **Les violences éducatives les plus pratiquées sont des violences morales** : « crié très fort après lui » (55%), « mis au coin ou puni dans sa chambre » (48%), « privé de quelque chose (dessert, écrans, bonbons, doudou) car il ne vous obéissait pas » (46%) et « promis quelque chose pour obtenir obéissance » (42%). Dans le détail, notons que **ceux qui ont le plus usé de violences éducatives** sont plutôt des interviewés sans diplôme (70% pour au moins deux violences et 57% pour au moins trois), vivant avec plusieurs enfants de moins de 10 ans (75% 2 enfants / 71% 3 enfants pour au moins deux violences et 59%-58% pour au moins trois violences) et qui ont subi des actes de violence physique/morale durant leur enfance (73% et 57%).

Les violences physiques sont comparativement moins mises en œuvre, même si un part non négligeable a tout de même « donné une fessé » (23%), « bousculé » (20%) ou donné une gifle (15%). De fait, les interviewés **ont plus le sentiment qu'il est facile d'élever un enfant sans jamais avoir recours à la violence physique** (vs la violence morale) : « le bousculer » (75% dont 45% de très facile), « donner de gifle » (75% dont 47% de très facile), « donner de fessé » (67% dont 36% de très facile) VS « priver de quelque chose qu'il aime » (51%), « crier » (32%) ou « le punir » (30%).

2. Des connaissances relativement floues au sujet des violences éducatives ordinaires

72% des parents indiquent savoir ce que sont les violences éducatives ordinaires, 38% affirmant le savoir précisément et notamment ceux qui ont subi des actes de violence physique/morale durant leur enfance (45%), ceux qui ont trois enfants et plus (46%) et les CSP + (46%).

Pour les parents interrogés, la violence envers son enfant commence dès les comportements verbaux : les insultes (31%), les cris (21%) puis ensuite les coups (20%).

Les principaux enseignements (2/3)

La connaissance au sujet des violences éducatives demeure toutefois assez floue. Lorsqu'on invite les répondants à indiquer si différentes actions constituent une violence éducative ordinaire ou non, **chaque action est associée par au moins la moitié des parents à des violences éducatives ordinaires**. En moyenne, les répondants identifient 8,7 actions sur 15 comme une violence éducative et 12% les identifient toutes comme telles (vs 6% qui n'en identifient aucune). Les actions les plus associées aux VEO sont « traiter de « bon à rien », de « méchant » ou « d'imbécile » » (64%) et « donner une fessée » (63%), tandis que les moins bien identifiées sont « enfermer dans une pièce quelques instants » (51%), « menacer/promettre quelque chose pour obtenir obéissance (50%) et priver de quelque chose en cas de désobéissance (48%).

Par ailleurs, **la loi de 2019 interdisant les violences éducatives ordinaires, jouit d'une notoriété en demi-teinte auprès des parents** (63% la connaissent). Les plus connaisseurs sont les CSP+ (74%), les catégories aisées (73%) et ceux qui ont subi des actes de violences physique/morale durant l'enfance (67%).

3. Des violences éducatives ordinaires tolérées par ¼ des parents et une interdiction législative insuffisante pour y faire face

Pour les répondants, un parent violent envers son enfant est avant tout **une personne qui a été poussée à bout** (33% et 43% de ceux *qui ont 3 enfants et plus*). En conséquence de quoi, **si la violence envers son enfant est perçue assez largement comme inacceptable quel que soit le cas de figure (77%), 23% des répondants se montrent plus tolérants** face à la violence avec respectivement 11% et 12% qui la trouvent acceptable si cela arrive rarement et si les violences sont légères.

Toutefois, pour beaucoup, **ce comportement ne doit pas être exempté de répercussions et un quart juge que le parent doit passer devant la Justice** (25% et 43% des 18-24 ans) ou qu'il est un **malade qu'il faut soigner** (22%).

Les impacts des violences éducatives ordinaires ont des effets perçus dans le futur : 41% estiment qu'ils sont surtout prolongés et sont susceptibles d'affecter la vie future des enfants et 40% qu'ils sont autant immédiats que prolongés (notamment auprès de ceux qui ont subi des actes de violence physique/morale durant l'enfance; 45%). Au final, seuls 19% n'y voient que des effets à court terme.

Les principaux enseignements (3/3)

Corollaire au manque de contrôle perçu sur le recours au VEO (personne poussée à bout, malade qui doit se faire soigner, etc.), l'interdiction législative sur les violences éducatives ordinaires semble peu « efficace » pour une très large partie des parents. En effet, 83% (dont 40% de totalement d'accord) estiment qu'elle ne sera pas suffisante pour mettre un terme à ces violences et 75% (dont 28% de totalement d'accord) qu'elle est surtout symbolique. Il ne sont pas contre l'initiative pour autant et **deux tiers estiment dans le même temps que l'interdiction législative est indispensable pour mettre un terme aux violences éducatives ordinaires** (65% sont d'accord). Le fait que cette législation représente « une intrusion de l'Etat dans les affaires privées » et « qu'elle soit efficace pour restreindre le recours aux violences éducatives ordinaires », divisent plus les parents (51% pour les deux).

4. Mieux informer sur les violences éducatives et sur les astuces/conseils apparaît comme le meilleur moyen pour lutter contre les VEO

Globalement, les parents se sentent assez mal informés sur les VEO, que ce soit sur ce qui constitue la violence éducative ordinaire et où placer la limite (48% s'estimant bien informés), sur les aides pour réagir et éviter les violences éducatives ordinaires (46% s'estimant bien informés) ou encore sur les structures et les professionnels pouvant les aider et les accompagner en matière d'éducation (41% s'estimant bien informés). **Une large marge de manœuvre se dessine donc ici pour contribuer à leur recul.**

Le moyen perçu comme le plus adapté pour aider et appliquer une éducation sans ces violences éducatives ordinaires sont de loin les astuces et conseils pratiques pour mieux gérer les situations « à risque » (49%). Les autres moyens cités rencontrent également un certain succès auprès des répondants avec notamment « une aide pour mieux gérer les corvées du quotidien et s'alléger (femme de ménage, garde d'enfants... etc.) » (32%) et « un numéro vert en cas de difficultés » (31%). Viennent ensuite « des enseignements sur les conséquences des violences éducatives sur le cerveau de l'enfant » (28%), « des ateliers de soutien à la parentalité avec des professionnels de santé et de la petite enfance » (27%) et « un groupe de parole avec d'autres parents » (24%).

Toutefois, **force est de constater que 1 parent sur 10 ne voit aucun moyen car ils n'imaginent pas une éducation sans ces violences éducatives ordinaires.**